



Procédure et reconversion après désertion de l'armée de l'air

Par **coyyotus**, le **03/12/2014** à **19:39**

bonjour Madame,Monsieur .rnJ'ai décidé de désertir l'armée de l'air pour X et Y raison .rnMaintenant j'aimerais savoir quel sont les procedures que l'armée va entamé contre moi et comment y répondre ?rnJ'aimerais savoir aussi si il est possible de travailler dans un aéroport apres cette desertion de l'armée de l'air ? rnmmerci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **09:00**

Bonjour,rnL'armée dénonce systématiquement les désertions.rnLa sanction est appréciée selon les motifs X et Y que vous citez, les condamnations vont de 20 jours de prison avec sursis à 3 ans de prison ferme.rnVous pouvez sans problème travailler dans un aéroport...à Moscou.rnMais rien ne vous empêche dans un premier temps de souscrire une démission auprès de votre chef de corps.